



Notice de fonctionnement du volet roulant solaire BUBENDORFF

SOLAR ID3

En mode piloté, les volets roulants à énergie solaire gèrent de manière autonome leur fermeture partielle ou totale, afin d'optimiser aux mieux votre confort tout en vous permettant de réaliser des substantielles d'énergie.

Activation et désactivation du pilotage

- ➔ Appuyer sur la touche BUBENDORFF pendant 4 secondes. La led passe au vert, le volet fait un acquittement court : le mode de pilotage est actif.
- ➔ Pour repasser à un fonctionnement standard non piloté, appuyer sur la touche BUBENDORFF pendant 4 secondes. La led passe en rouge, le volet fait un acquittement long : le mode de pilotage est inactif.

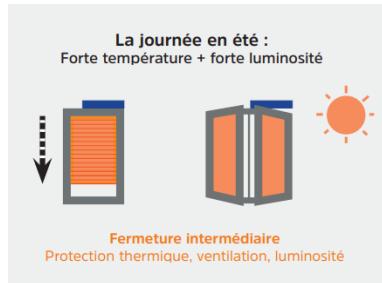


Principe de fonctionnement du pilotage intelligent :

La position du volet s'adapte à la température extérieure et à ensoleillement. Cette auto-gestion se fait selon le principe de bon sens, suivant des scénarios adaptés automatiquement aux différentes saisons et de manière indépendante pour chaque volet.

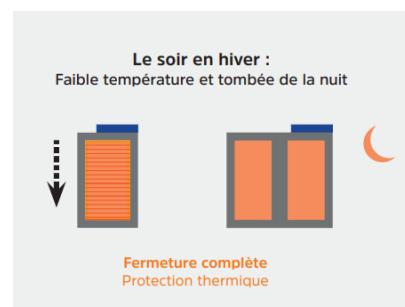
Scénario ÉTÉ :

En cas de pic d'exposition au soleil et de forte chaleur, le volet se met automatiquement en position aération : il se ferme pour éviter la surchauffe, tout en maintenant un espace suffisant pour un apport lumineux et pour l'aération. Il s'ouvre une fois le pic de chaleur passé. Il devra être ouvert manuellement en cas de besoin.



Scénario HIVER :

A la tombée de la nuit, lorsque la température moyenne passe en dessous de 12°C, le volet se ferme pour limiter les déperditions thermiques. Il devra être ouvert manuellement le lendemain matin.





La garantie est exclue dans tous les cas suivants :

- ➔ L'usure normale des produits (notamment due à un environnement corrosif, à une évolution naturelle des teintes, ou à éventuelle altération de la qualité perçue des tabliers faible émissivité).
- ➔ Une utilisation impropre à leur destination, des détériorations dues à des chocs.
- ➔ Une négligence ou une carence dans l'entretien des produits, et de leur protection.
- ➔ Une modification des produits ou un remplacement de composant(s) par un tiers, un N° de série effacée.
- ➔ Une pose non conforme aux règles de l'art, aux dispositions normatives et/ou aux prescriptions BUBENDORFF.
- ➔ Une intervention supposant des moyens exceptionnels ou spécifiques (de type nacelle, échafaudage, etc.) en cas, notamment, d'inaccessibilité du produit, ou le démontage ou l'enlèvement d'éléments extérieurs au volet (du type faux plafond, coffrage, etc.) empêchant l'accès direct au volet ou à un de ses éléments (notamment caisson, trappe d'accès...).
- ➔ Des circonstances de force majeure et/ou des désordres provenant d'une cause extérieure.





Que faire quand un volet roulant est gelé ?

En hiver, par un temps humide et froid, **votre volet roulant peut geler** : que faut-il faire et, à l'inverse, éviter de faire ?

Afin de ne pas détériorer votre volet roulant, **n'essayer pas de le fermer ou de l'ouvrir de force.**

Il faut simplement attendre le dégel pour manœuvrer de nouveau votre volet.





Procédure pour la garantie

Disfonctionnement d'un volet roulant de moins de 7 ans

- Sur chaque volet roulant BUBENDORFF, figure une étiquette (sur la lame finale) comportant un numéro de série unique (Numéro S/N à 16 chiffres) : c'est la carte d'identité du volet.

